



NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE

DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Sommaire :

I. Le cadre général

II. La section de fonctionnement

III. La section d'investissement

IV. Les données synthétiques – Récapitulation

I. Le cadre général

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Les recettes et dépenses d'une commune sont prévues et autorisées par un budget approuvé par le conseil municipal.

L'exécution de ce budget donne lieu l'année suivante à la présentation d'un compte administratif qui est lui aussi soumis à l'approbation des élus municipaux.

Le compte administratif traduit les réalisations menées par la collectivité dans le cadre de ses politiques publiques, tant en fonctionnement qu'en investissement. Il donne ainsi des indications sur sa santé financière et sa capacité à financer des investissements futurs.

Le compte administratif 2021 a été voté le 5 avril 2022 par le conseil municipal.

Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget communal.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment les dépenses ordinaires (fournitures, contrats d'entretien, assurances, fluides, etc) et le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir, avec des frais d'études, l'acquisition de matériels et les travaux sur le patrimoine communal.

II. La section de fonctionnement

Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	4 106 976,85 €	Excédent n-1 reporté	3 125 059,17 €
Dépenses de personnel	8 902 579,43 €	Recettes des services	1 064 128,50€
Subventions et participations versées	912 757,22 €	Subventions et participations perçues	1 835 421,85€
Dépenses financières	239 487,11€	Impôts et taxes	11 763 973,22€
Dépenses exceptionnelles	14 216,15€	Recettes exceptionnelles	128 199,75€
Autres dépenses (atténuation de produits)	745 136,99€	Autres recettes (atténuations de dépenses)	311 316,83€
		Autres recettes de gestion courante (domaine)	3 065 736,91€
Total dépenses réelles	14 921 153,75 €	Total recettes réelles	18 168 777,06 €
Ecritures d'ordre entre sections – dépenses (amortissements, plus-values de cessions)	976 600,52 €	Ecritures d'ordre entre sections – produits (travaux en régie, moins-values de cessions)	89 219,63 €
Total général	15 897 754,27 €	Total général	21 383 055,86 €

Les **dépenses courantes** (charges à caractère général) augmentent de 8,00%, du fait de la reprise des activités après le confinement subi en 2020 et représentent 27,5% des dépenses réelles.

Les **charges de personnel** constituent la part principale des dépenses de fonctionnement (59,66% des dépenses réelles) avec 236 agents au 31/12/2021 (soit 12 agents de plus qu'au 1^{er} janvier 2021 mais toujours 9 de moins qu'au 1^{er} janvier 2020) et évoluent de plus de 339 300 € soit + 3,96 % par rapport à 2020.

Les **transferts versés** (participation aux syndicats, subventions aux associations, indemnités diverses) s'élèvent à 912 757,22 € et baissent de 13,24% (- 139 246 €), du fait principalement de la baisse des créances irrécouvrables (- 127 736 €) et comprennent notamment :

- L'augmentation de la subvention au CCAS de 14 900 €,
- La baisse des subventions aux associations du fait de leur moindre activité -25 651 €,
- La baisse de la contribution au centre de gestion pour le personnel privé d'emploi -15 398 €.

Les frais financiers s'élèvent à **239 487,11 €**, en baisse de 36 709,94 € (-13,29%) par rapport à 2020.

Les **charges exceptionnelles** s'élèvent à **14 216,15 €** et baissent de 71 375 € ; en effet, 2020 avait enregistré l'annulation d'une astreinte pour la taxe sur la publicité (19 000 €) et le débet du compte public (49 000 €). Par ailleurs, les annulations de recettes sur exercices antérieurs diminuent également de près de 17 400 €.

Les **autres dépenses** (atténuations de produits) s'élèvent à **745 136,99 €** soit en légère augmentation par rapport à 2020 (+19 156 €) correspondant aux dégrèvements de taxe d'habitation sur les logements vacants et au reversement d'un trop perçu sur l'attribution de compensation de 2020.

Le reste correspondant au reversement du FNGIR (fonds national de garantie de ressources individuelles) pour 704 671 € et au reversement de la part départementale de la taxe de séjour.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **18 168 777,06 €** et enregistrent une augmentation de **4,74% (+ 821 546,59 €)** principalement due aux atténuations de charges (+124 000 € par rapport à 2020).

Les produits des services (chapitre 70) s'élèvent à **1 064 128,50 €**, en hausse de 7,07 % principalement du fait de la reprise des activités après confinement (cantine, centres de loisirs) et représentent 5,86 % des recettes réelles (soit encore sous leur niveau d'avant crise : 6,05% en 2019).

Les impôts et taxes (chapitre 73) représentent **11 763 973,22 €** et augmentent de 11,74 %.

Ce chapitre comprend :

- le produit de la fiscalité locale (8 592 062 € soit +720 422 €),
- la taxe additionnelle aux droits de mutation (1 431 505,82 € soit +514 534 €) +56,1%,
- l'attribution de compensation versée par la communauté de communes suite au transfert de la fiscalité des entreprises déduction faite des transferts de charges (826 029,44 € soit -22 889,66 €)
- et diverses autres taxes pour un total de 879 457,96 € (+83 856 €) : taxe de séjour (189 656,26 € soit -22 890 €), taxe sur l'électricité (413 969,57 €), redevances d'occupation du domaine public (155 491,73 € soit -8 263 €), taxe locale sur la publicité extérieure (120 340,40 € soit +36 726 €).

Le **produit de la fiscalité locale (8 592 062 €)** augmente de 9,15% du fait de la réforme de la fiscalité, la taxe d'habitation sur les résidences principales étant compensées par l'attribution du taux départemental de taxe foncière qui passe ainsi de 14,01% à 29,50% ; le produit se décompose comme suit :

Taxe d'Habitation sur résidences secondaires & TH sur logements vacants : 1 725 591 € 1.627(-2,9 M€ €) - 62,9%

Taxe sur le Foncier Bâti : 6 751 169 € (+3,595 M€) +114%

Taxe sur le Foncier Non Bâti : 64 763 € (-318 €)

Rôles supplémentaires TH&TF : sur exercices antérieurs 34 918 € (-60 750 €) et de l'année 64 763 €

Le chapitre des **dotations et subventions** (chapitre 74) s'élève à **1 835 421,85 €**, en forte diminution (-16,69% soit -367 690 €).

En effet, à la baisse continue de la DGF (-50 391 €) s'ajoute la suppression des compensations d'exonération des taxes d'habitation (-403 612€) et des divers remboursements (-22 270 € correspondant à la participation du pôle de santé à l'achat de masques FFP2 en 2020).

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) s'élèvent à **3 065 736,91 €** et baissent de 3,43% (-108 945,95€) du fait notamment du reversement de l'excédent du budget annexe au budget principal (-81 960,42€), de la redevance portuaire (-25 491,80 €) et des redevances d'occupation versées par l'aire de carénage et les plaisanciers de Port-Gisclette (- 29 894,95 €).

Les produits exceptionnels (chapitre 77) s'élèvent à **128 199,75 €**. Il s'agit des cessions, astreintes d'urbanisme, dégrèvements de taxes foncières, remboursements des divers sinistres. Ils diminuent de plus de 132 000 €, correspondant en grande partie aux cessions immobilières et de matériels réalisées en 2020 (-106 241 €), aux régularisations sur exercices antérieurs (- 30 783 €) et remboursements de sinistres (- 14 693 €).

Les atténuations de charges (chapitre 013) s'élèvent à **311 316,83 €** et augmentent de 124 023,76 € (+66,22 %). Ce sont les remboursements des frais de personnel (maladies, contrats aidés, décharges syndicales...). A titre d'exemple, les contrats aidés étaient au nombre de 16 au 31/12/2021 contre 7 l'année dernière.

III. La section d'investissement

Vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement n-1 reporté		Solde d'investissement n-1 reporté	696 576,87 €
Remboursement de subventions	0,00 €	Taxe d'aménagement	574 917,79 €
Remboursement d'emprunts & cautions	1 273 056,94 €	Emprunt & cautions	2 100,00 €
Travaux de bâtiments	652 432,19 €	Mise en réserves	1 100 000,00 €
Travaux de voirie & éclairage public	931 449,54 €	FCTVA	535 815,00 €
Frais d'études et logiciels	268 273,80 €	Produits des amendes de police	77 049,00 €
Matériels & acquisitions foncières	320 291,06€	Subventions d'équipement reçues	206 127,20 €
Subventions d'équipement versées	5 092,17€	Recettes financières	
Autres dépenses		Autres recettes	
Ecritures d'ordre (travaux en régie & sorties d'actif)	89 219,63 €	Ecritures d'ordre (amortissements, sorties d'actif et plus-values)	976 600,52 €
Total général	3 539 815,33 €	Total général	4 169 186,38 €

Les principales réalisations de l'année 2021 ont été les suivantes :

Au sein des travaux de voirie, on peut citer :

- Travaux de la galerie du Rialet (1^{ère} phase) : 153 548 €
- Travaux de la couche de roulement route des Mines : 94 971,60 €
- Aménagement et sécurisation route des Mines : 49 173,60 €
- Travaux chemin du Magnan : 41 977,20 €
- Création de regards en centre-ville : 30 690,96 €
- Aménagement de trottoir du Canadel : 25 936,80 €
- Aménagement des abords de l'école Fontvieille : 20 430,30 €
- Réfection en partie du parking des Marines : 25 066,80 €
- Réfection terrain de tennis : 19 737,00€
- Création parking à côté du cimetière Saint Maur : 14 052,60 €
- Création d'une barrière bois rue du Rialet : 12 696 €
- Aménagement nouveau sanitaire place V. Hugo : 9 257,40 €
- Création accotement avenue de l'Argentière : 8 257,20 €
- Nivellement de la plage des Marines : 7 344 €
- Travaux de signalisation : 7 499,88 €
- Enrobés rue du Volcan : 5 875,20 €
- Aménagements PMR Galerie Raimu (4 651,80 €) et école de voile (4 594,20 €)

et pour le reste :

- des travaux d'éclairage public pour 224 220 € avec notamment le remplacement des candélabres et le passage aux LED ;
- des travaux dans les écoles et les cantines pour 144 565 € avec notamment la poursuite du plan pluriannuel de pose de climatisations dans les écoles (Fontvieille), la réfection de la toiture et la pose d'une pompe dans la chaufferie de l'école Fontvieille, le changement de fenêtres à la cantine Fontvieille et des travaux de peinture dans les différents sites ;
- des travaux dans les équipements sportifs pour 21 935 €;

- des travaux dans divers bâtiments pour un montant de 485 932 € dont 303 721 € pour l'annexe de la mairie et 45 990 € pour le Château,

Les principales ressources sont :

- Les dotations, fonds & réserves qui représentent plus de 88,7 % des recettes réelles de la section. Il s'agit principalement de l'affectation d'une part du résultat de fonctionnement de l'exercice précédent (1 100 000 €) le reste étant constitué du fonds de compensation pour la TVA (535 815 €) et de la taxe d'aménagement pour 574 917,79 €.
- Les subventions pour 283 176,20 €
Il s'agit de la participation pour amendes de police (77 049 € soit -77 482 €), de la participation de l'Etat au titre de la relance du logement (186 800 €), de la subvention au titre de la réserve parlementaire (9 300 €) et des avances au titre de la DSIL pour la rénovation énergétique de l'école Fontvieille (climatisation) et du Château (système de chauffage / rafraichissement et fenêtres).

Les autres subventions attendues figurent en reports :

- 47 669 € pour l'Etat (DETR pour l'aménagement de l'immeuble 4 bd Clémenceau),
- 160 832 € pour le solde de la DSIL du Château,
- 29 661 € pour le solde de la DSIL de l'école Fontvieille,
- et 1,135 M € pour le PUP des Coustelines.

Enfin, cette année encore, il n'y a pas eu d'emprunt nouveau.

IV. Les données synthétiques du compte administratif – Récapitulation

a) Les masses budgétaires du budget principal :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	15 897 754,27	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	21 383 055,86
DEPENSES REELLES	14 921 153,75	RECETTES REELLES	18 168 777,06
DEPENSES D'ORDRE	976 600,52	RECETTES D'ORDRE	89 219,63
		Résultat 2020 reporté	3 125 059,17
		Résultat cumulé	+ 5 485 301,59
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 539 815,33	RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 169 186,38
DEPENSES REELLES	3 450 595,70	RECETTES REELLES	2 496 008,99
DEPENSES D'ORDRE	89 219,63	RECETTES D'ORDRE	976 600,52
		Résultat 2020 reporté	696 576,87
		Résultat cumulé	629 371,05
<i>Reports sur 2022</i>	<i>3 896 288,68</i>	<i>Reports sur 2022</i>	<i>1 547 778,05</i>

b) Les masses budgétaires des budgets consolidés :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	16 324 322,23	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	22 150 793,40
DEPENSES REELLES	15 199 412,71	RECETTES REELLES	18 683 847,94
DEPENSES D'ORDRE	1 124 909,52	RECETTES D'ORDRE	115 886,29
		Résultat 2020 reporté	3 351 059,17
Résultat cumulé			+ 5 826 471,17
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 668 267,71	RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 406 655,72
DEPENSES REELLES	3 470 277,98	RECETTES REELLES	2 585 169,33
DEPENSES D'ORDRE	115 886,29	RECETTES D'ORDRE	1 124 909,52
Résultat 2020 reporté	82 103,44		696 576,87
Résultat cumulé			+ 738 888,01

c) Etat de la dette :

Au 31/12/2021, la dette communale se compose de 20 emprunts (1 de moins qu'en 2020) et s'élève à 8 636 473,52 € (contre 9 909 380,44 € au 31/12/2020).

85,6% de la dette est à taux fixe ce qui permet d'assurer une lisibilité des frais financiers sur une large partie de l'encours de la dette. Les 13% d'emprunts à taux variable permettent de dynamiser à la baisse le taux moyen en profitant du contexte de taux historiquement bas que nous connaissons actuellement.

Pour rappel, sur le budget principal, l'encours de la dette en 2013 s'élevait à 13,62 M€.

La capacité de désendettement totale* est de 2,7 ans en 2021 (contre 3,7 ans en 2020).

**Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.*

d) Les épargnes

Ce sont des indicateurs permettant d'analyser le niveau de richesse de la collectivité.

	2019	2020	2021
Recettes de fonctionnement	18 323 299	17 347 231	18 168 777
Dépenses de fonctionnement	14 204 261	14 505 599	14 921 154
Epargne de gestion	2 939 644	2 999 356	3 472 333
Epargne brute	2 607 578	2 712 692	3 224 923
<i>Taux d'épargne brute (en %)</i>	15,51 %	15,75 %	17,77%
Epargne nette	-97 692	1 447 229	1 952 016

Épargne de gestion = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

Épargne brute = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'excédent appelé aussi autofinancement brut finance la section d'investissement et doit être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette. La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle.

Épargne nette = Épargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

On peut noter que les efforts de maîtrise des dépenses ont porté leurs fruits, améliorant ainsi l'épargne nette de près de 3,3 M€ en 7 exercices et permettant de revenir à une épargne positive.

NB : Pour rappel, l'épargne nette est devenue négative en 2014 du fait du versement d'une subvention exceptionnelle au budget annexe « immeubles de rapport » d'un montant de 1,4 M€.

L'épargne nette a été légèrement négative en 2019 du fait du remboursement anticipé d'emprunts.

- e) Principaux ratios : en 2021, la population légale de la commune était de 11 798 habitants (contre 11 992 en 2020)

	Valeurs pour Cogolin	Moyennes nationales de la strate (2020)
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1257,94	1 071
Produit des impositions directes/population	728,26	596
Produit des impositions directes + reversements/population	858,01	806
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 539,99	1 272
Dépenses d'équipement brut/population	191,35	292
Encours de dette/population	732,03	862
DGF/population	140,76	173
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	59,99%	60,5%
Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	88,69%	91,1%
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	12,43%	22,9%
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	47,53%	67,7%